

Pour atteindre ce but, Les Aumôniers du Travail pourront s'occuper en général de toutes les œuvres ouvrières et en particulier :

1° Ils établiront dans les grands centres industriels des maisons où les ouvriers éloignés de leur famille trouveront, à bon compte, un logement et une nourriture convenables. Ils s'efforceront de procurer à ces braves travailleurs d'honnêtes récréations et tout ce qui peut contribuer à leur faire retrouver les joies et les avantages de la famille chrétienne.

2° A chacune de ces maisons sera attaché un secrétariat du peuple et un bureau de placement, où l'on donnera gratuitement aux ouvriers les renseignements et consultations dont ils peuvent avoir besoin dans les différentes circonstances de la vie, et où l'on s'efforcera de trouver des places pour les honnêtes ouvriers sans travail.

Des établissements semblables ont donné, ces dernières années en Allemagne, les plus consolants résultats.

3° Ils donneront des conférences sur la question ouvrière, prenant pour ligne de conduite l'Encyclique de Sa Sainteté Léon XIII sur la " Condition des ouvriers " et les autres enseignements du Souverain-Pontife, dont ils ne devront jamais s'écarter.

4° Ils donneront des missions et des retraites pour les ouvriers.

5° Dans des écoles professionnelles, ils prépareront l'enfant de l'ouvrier à gagner honnêtement sa vie, en lui apprenant un métier en rapport avec ses goûts et ses aptitudes.

6° Ils se mettront à la disposition du clergé paroissial, pour l'aider dans l'administration des cercles et des patronages ouvriers et autres œuvres sociales.

7° Ils s'occuperont de la diffusion de la bonne presse parmi les ouvriers et *collaboreront aux journaux populaires.*

8° Ils visiteront les ouvriers malades.

Ces œuvres seront entreprises à mesure que le personnel, les ressources et les circonstances le permettront.

Ne serait-il pas urgent, sur ce continent, et en particulier au Canada, d'organiser une semblable société ?

ODÉRIC.

.

Nécrologie.—Le 23 septembre 1899 à minuit, retournait à Dieu l'âme de M. l'abbé J.-A. Thérien, aumônier de la Maison de Réforme de Montréal depuis 26 ans, ordonné prêtre le 23 septembre 1865. Il était âgé de 58 ans et 11 mois.

—M. l'abbé L.-J. Martel, mort en septembre en la paroisse de Saint-Didace, Maskinongé, âgé de 71 ans, ordonné le 29 décembre 1850 par S. G. Mgr Bourget.

—Le 30 septembre, à Woonsocket, R. I., est décédé M. l'abbé J.-A. Payan, né à Saint-Ours, P. Q., ordonné prêtre à Saint-Hyacinthe il y a 26 ans, fut vicaire à Sorel pendant quelques années, puis alla aux États-Unis. Il était âgé de 45 ans.

R. I. P.